

ANTIDOTE hebdo

CGT Finances Publiques 44

N° 230 / 03 novembre 2015

DRFIP44
DSFIPE - TAF
DIRFCOFI Ouest
DRESG



CACOPHONIE FISCALE

Comme trop souvent, nous avons appris par voie de presse des annonces improvisées sur la fiscalité. L'épisode en cours sur les conséquences de la suppression de **la demie part** est plus que significatif.

Face à la bronca des retraité-es modestes venu-es en nombre dans les accueils de la DGFIP ainsi que dans les permanences syndicales ou parlementaires, le gouvernement s'est réveillé (en sursaut) et a pris des mesures dans l'urgence. Mais quelle improvisation ! Les éditoriaux de la presse nationale et régionale s'en donnent à cœur joie : « bricolage à tous les étages », « comment réparer le couac des veuves ? », « amateurisme », « série noire fiscale », « imbroglio », « les rois de l'impro », « les apprentis sorciers » et le meilleur : « trop d'impro tue l'impôt ».

ET POURTANT...



Le bal des tartufes faisant mine de découvrir le problème dit de « la demie part » se heurte à la réalité des événements. **Dès 2012, La CGT, dont la section CGT Finances Publiques 44**, avec le concours essentiel de

nos camarades retraité-es, a mené un nécessaire et important travail d'information autour de la question des conséquences de la fin de l'avantage de la demie -part pour les veufs, veuves et divorcé-es...

Ce travail a été effectué :

- **en direction de la presse** (plusieurs communiqués et conférence de presse, sans aucun retour !),
- **en direction des parlementaires** ([nombreux échanges postaux et par mail](#), [dépôt de dossiers complets](#), [RDV avec des parlementaires](#), avec au mieux des réponses dilatoires, notamment d'un certain Cahuzac !),
- **en direction des contribuables** retraité-es modestes, les premier-es concerné-es mais avec toute la difficulté de ne pas pouvoir s'adresser au plus grand nombre sans le relais de la presse.

[Nous avons aussi informé les retraité-es adhérent-es à la CGT](#) par notre presse syndicale et des distributions lors des manifestations. Et nous nous sommes régulièrement fait l'écho de ce dossier dans *Antidote Hebdo*.

C'est bien cette action collective de certaines associations citoyennes, de retraité-es **et des organisations de la CGT** et notamment des Finances Publiques (quasiment seul comme syndicat sur cette question) qui inlassablement depuis 2012, de Nantes à Marseille, de Lille à Lorient en passant par La Rochelle ont permis de contrecarrer cette mesure anti sociale.

Nous pouvons être fiers d'avoir été des lanceurs d'alerte mais nous faisons le constat que la surdité des gouvernants a été complète jusqu'à la Toussaint 2015.

À l'approche des élections régionales, avec des sondages apocalyptiques pour l'actuelle majorité, une poignée de député-es se sont réveillé-es et ont demandé de revoir les conséquences des décisions de 2008 de la précédente majorité tout en faisant le constat lucide de la non remise en cause de ces mesures par la nouvelle majorité (Tribune du 14/10). Cette initiative a été reprise le 26/10 par 115 parlementaires dans une lettre à Manuel Valls. Et encore plus récemment, le sénateur de Saint Nazaire, suite à nos relances, à interpellé le gouvernement par une question en séance le 29/10 !

ET MAINTENANT ?

Après avoir été laissé seul aux commandes, Bercy a été sommé de rectifier le tir en catastrophe. Pour une fois, la pression politique devant être énorme, une note technique est sortie dès mardi pour donner aux agent-es des Finances concerné-es la marche à suivre.

Encore heureux puisque certains ministres appelaient à ne plus rien payer ! Mais **ce sont bien les agent-es des Finances qui vont devoir assumer une charge de travail considérable** (appels téléphoniques, afflux aux guichets, traitement en masse à opérer,...). La DGFIP est-elle en mesure de mettre les moyens en personnel pour gérer cette situation après les coupes en effectifs pratiquées depuis des années ? Notamment dans les accueils qui servent de variables d'ajustement à la baisse des effectifs !

L'apparente simplicité de la solution, est un trompe l'œil, (spécialité des communicants). En effet il y a les redevables qui ont reçu pour la première fois une taxe d'habitation et foncière et tous les autres encore plus nombreux qui ont reçu une taxe d'habitation en forte hausse du fait d'un RFR modifié. Sans parler de toutes et celles qui ont déjà payé et/ou qui ont déjà fait une demande de remise gracieuse.

À QUAND LA RÉFORME FISCALE ?

Cet épisode va à nouveau questionner le consentement à l'impôt, largement entamé par des discours populistes de nos dirigeants politiques. Ceux ci ne cessent de dénigrer l'impôt sur le revenu (pourtant le plus juste !) et de le diminuer, pour mieux augmenter les taxes proportionnelles et inégalitaires (TVA et CSG, cette dernière rapportant plus que l'IR!) ou... les impôts locaux, trop largement déconnectés des revenus des contribuables !

Dans un souci de justice fiscale et d'égalité, la CGT Finances fait au contraire un certain nombre de **propositions** comme un relèvement de 12 % du Revenu Fiscal de Référence pour amortir la suppression de la demie part. La CGT Finances fait aussi [des propositions pour plus de justice fiscale](#).

